

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1480

Artikel: Dans les cantons : "Salaire au mérite" pour les offices de placement
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'assurance chômage, entre réforme et égoïsme

Le recul prononcé du chômage justifie une retouche du financement adopté au plus fort de la crise. La retenue sur les salaires pourrait diminuer de 3 à 2 %. Mais le zèle mis par le Conseil des Etats à alléger encore les cotisations des plus hauts revenus pourrait faire échouer l'opération.

L'assurance chômage a accumulé de lourds déficits, jusqu'à près de 9 milliards il y a trois ans. Mais il n'y a pas péril en la demeure. Si l'on ne touche rien au système, la dette qui a déjà diminué de moitié, sera facilement épongée. Le mécanisme est simple: l'assurance chômage est très sensible aux changements conjoncturels. Pour faire face à l'indemnisation d'une armée croissante de chômeurs, le Parlement a voté une hausse des cotisations qui a passé de 2 à 3 % en 1995. Mais la tendance s'est inversée deux ans plus tard. Les chômeurs sont aujourd'hui trois fois moins nombreux. Les dépenses sont trois fois moins fortes alors que

les rentrées progressent en même temps que la masse des salaires.

Dans son projet, inspiré par une motion émanant de la droite du Parlement, le Conseil fédéral ne s'est pas borné à réduire le prélèvement sur les salaires en le ramenant au taux de 2 %. Il a également diminué le droit aux prestations «pour mettre l'assurance à l'abri des aléas de la conjoncture»... Mais aussi pour s'adapter aux normes européennes.

Libre circulation

La libre circulation des personnes, négociée dans le cadre des accords bilatéraux avec Bruxelles, implique la libre circulation

des prestations sociales. L'assurance chômage suisse est plus généreuse que celle des pays de l'Union. Il suffit actuellement de cotiser pendant six mois pour obtenir le droit à des indemnités, contre une année en Europe. Berne craignait que cet avantage suisse incite les travailleurs de l'Union à venir profiter de notre protection sociale. Le délai de carence sera porté à une année. Cette mesure touchera essentiellement les jeunes travailleurs, ceux qui ont le plus de facilité de trouver un emploi. Les syndicats ont admis tacitement ce recul des droits aux prestations.

Autre générosité helvétique, les prestations sont versées pendant 520 jours contre

Dans les cantons

«Salaire au mérite» pour les offices de placement

La précédente réforme de l'assurance chômage, en 1995, a remplacé les simples bureaux de paiement des indemnités de chômage par des offices régionaux de placement. Leur fonction essentielle est de favoriser la réinsertion dans le marché du travail. C'est une tâche cantonale. Mais comme le financement par les cotisations sociales obligatoires est de droit fédéral, la Confédération veille à l'efficacité des offices. Et pour encourager les bons sujets, Berne a institué un régime de «salaire au mérite». Le canton qui gère des offices performants reçoit une bonification de la Confédération. L'efficacité se mesure essentiellement par la rapidité de réinsertion des chômeurs. Mais le marché du travail joue un rôle aussi déterminant que les offices de placement pour le retour à l'emploi. Et l'utilisation de ce seul critère reviendrait à

favoriser financièrement les cantons bénéficiant de la meilleure embellie économique. Berne a donc imaginé un correctif tenant compte des spécificités cantonales et notamment du fait que le chômage est plus difficile à éradiquer dans les grandes agglomérations que dans les régions rurales. Le tableau suivant (source Seco et Scris-VD) se base sur un indice moyen suisse de 100 pour classer la performance des offices de chômages cantonaux, compte tenu de l'indice de correction.

Les cantons dont l'indice corrigé dépasse la moyenne suisse touchent un bonus. Ceux qui sont au-dessous ne sont pas frappés d'un malus.

On remarquera que la première et la dernière place dans l'efficacité reviennent à deux cantons qui ignorent pratiquement le chômage!

at

Arithmétique

L'idée généreuse d'affecter sept milliards des réserves d'or de la BNS à la Fondation Suisse Solidaire faisait déjà la part des actions à mener intra muros et extra muros. C'était moitié-moitié. Pas plus à toi qu'à moi. La mouture en voie d'adoption prévoit un tiers pour les cantons, un tiers pour l'AVS, un tiers pour la Fondation qui répartira son action aussi bien à l'étranger que dans le pays. D'une générosité moitié-moitié (1/2), on a passé à une générosité de 5/6 pour nous et 1/6 pour la solidarité internationale. Il paraît que c'est le seul compromis possible; il n'est pas sûr que le peuple approuve!

ag